

COMMUNE DE RENCUREL (ISERE)
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JANVIER 2014

Présents : Mme Viviane FOURRIER et MM. Didier LATTARD, Michel EYMARD, Christian STANZER, Fabrice RENCUREL, Renaud CALLET et Julien GUERIN.

Excusés : Cécile BRAIDA. Jérôme ZANELLA,

Secrétaire de séance : Michel EYMARD et Mylène BORRELLI.

Monsieur le Maire liste les points à l'ordre du jour de la séance du 16 janvier 2014, et propose de rajouter plusieurs points à cet ordre du jour : déneigement et service de remplacement.

Il donne ensuite lecture du compte-rendu de la séance du 18 décembre 2013, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1. Décisions modificatives

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les décisions modificatives suivantes.

Budget principal :

Chap 14, compte 73923 « Reversements sur FNGIR » :	+ 239 €
Chap 12, compte 6336 « Cotisations au CNFPT et autres centres de formation » :	- 239 €

Budget « Chaufferie du Col de Romeyère ».

Chapitre 66, compte 668 « charges financières » :	+ 700 €
Chapitre 011, compte 61558 « entretien » :	- 700 €

Budget « Eau et assainissement ».

Fonctionnement dépenses :

Chapitre 66, compte 668 « charges financières » :	+ 600 €
Chapitre 011, compte 6063 « fourniture d'entretien » :	- 600 €
Compte 68111 -042 « dotation aux amortissements » :	+ 825 €
Compte 777-042 « quote-part des subventions d'investissements » :	+ 825 €

Investissement dépenses :

Compte 139118-040 « subvention d'équipement » :	+ 825 €
---	---------

Investissements recettes :

Compte 281531-040 « amortissement réseaux eau » :	+ 825 €
---	---------

Après délibération, les élus approuvent à l'unanimité les décisions modificatives.

2. CCBI / Réseaux et services locaux de communications électroniques

Le 11 décembre dernier, la CCBI a délibéré pour prendre 2 compétences facultatives à propos du déploiement et de la gestion des réseaux haut-débit :

- réseaux et services locaux de communications électroniques : établissement, mise à disposition et exploitation des infrastructures et réseaux électroniques ; acquisition des droits d'usage à cette fin ou achat d'infrastructures ou réseaux existants ; fourniture de services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas d'insuffisance de l'initiative privée,
- numérisation et gestion des réseaux communaux secs aériens et souterrains communaux transportant le réseau internet très haut débit.

L'ensemble des communes doivent se prononcer sur l'adoption de cette nouvelle compétence par la CCBI et la modification des statuts correspondante.

Après délibération, les élus approuvent à l'unanimité cette prise de compétence par la CCBI.

3. Déneigement et service de remplacement

Suite à l'arrêt maladie de Frédéric LATTARD depuis le 13 janvier, et le fait que les démarches de validation du permis de Jean-Louis GLENAT sont en cours (la commission doit se prononcer le 28 janvier), nous devons nous organiser pour assurer le service de déneigement.

Après renseignements pris auprès de la gendarmerie, la DDT, le centre de gestion et l'assureur, les employés de la commune doivent obligatoirement posséder un permis de conduire PL valide pour conduire le tracteur agricole (JCB fastrac) et le tractopelle (CASE) dans la mesure où ils sont équipés d'outils spécifiques pour assurer le déneigement (étrave, gravillonneuse, saleuse ...)

Jusqu'au 29 janvier, date à laquelle nous devrions savoir si le permis de conduire de Jean-Louis GLENAT est à nouveau validé, Monsieur le Maire propose de solliciter l'entreprise ETPE lorsque Jérôme ZANELLA ne peut assurer le service.

Le prix du déneigement par l'entreprise ETPE est de 90 € l'heure, avec son propre matériel, et de 55 € l'heure avec le matériel de la commune (mise à disposition d'un chauffeur).

Divers

- La Scie : les travaux d'électricité du garage sont finis.
- Eglise : il convient de lancer une consultation pour analyser les pierres afin de savoir si les désordres sont dus à une mauvaise qualité des pierres. Le choix du bureau sera fait lors d'un prochain conseil.
- La convention pour l'exploitation des remontées mécaniques n'est toujours signée avec M. Lilian RAVIX pour la saison en cours. Après avoir proposé une convention plus détaillée et précisé un certain nombre de points à la demande de M. RAVIX, celui-ci indique que cette nouvelle convention n'apporte rien et propose un simple avenant à la convention de 1976. Les élus conviennent qu'il faut adresser un courrier rappelant l'intérêt du nouveau texte. La nouvelle convention et un avenant simple seront joints au courrier.
- Les élections municipales approchent et il serait intéressant de préparer un bilan du mandat retraçant les actions menées et engagées, ainsi que leur état d'avancement.

La séance est levée à 20 h.

Didier LATTARD

Michel EYMARD

Christian STANZER

Renaud CALLET

Julien GUERIN

Fabrice RENCUREL

Viviane FOURRIER